

fuse s'il devait y avoir un rapport des délibérations. Je puis ajouter que ce fut l'avis unanime des membres représentant les provinces et, de fait, on a constaté qu'ils pouvaient s'exprimer avec une plus grande liberté et discuter bien mieux les questions susceptibles d'affecter peut-être leurs propres intérêts, qu'ils n'auraient su le faire dans le cas où un rapport des délibérations aurait été publié. C'est pour cette raison qu'on n'a pas préparé de rapport de la récente conférence, comme on n'en a pas préparé, l'an dernier, ainsi que le sait l'honorable député, sauf des résolutions qui furent adoptées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le premier ministre me permettra de lui demander si l'on présentera un rapport touchant la conférence économique mondiale?

Le très hon. M. BENNETT: Comme le très honorable député peut l'avoir vu dans le discours du trône, bien qu'il n'ait peut-être pas encore eu le temps de le lire, les documents qui y sont mentionnés doivent être déposés devant la Chambre et je me propose de les déposer demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à quatre heures et vingt-cinq minutes.)

## VENDREDI, 26 janvier 1934.

La séance est ouverte à trois heures.

### VACANCE DE SIEGE

M. PORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, depuis la clôture de la dernière session, j'ai reçu des communications de deux députés m'informant que la vacance suivante s'est produite dans la députation, à savoir:

L'hon. Edmond Baird Ryckman, député de la circonscription électorale de Toronto-Est, décédé.

En conséquence, j'ai ordonné au directeur général des élections d'adresser un nouvel avis de convocation aux électeurs de cette division.

### LA CONFERENCE ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je dépose deux copies des vœux adoptés par la conférence du gouvernement fédéral, avec les gouvernements des provinces, la semaine dernière, au sujet des mesures à prendre pour alléger le chômage en 1934. La traduction française est encore à faire, mais j'ai remis une copie du document au chef de l'op-

[Le très hon. M. Bennett.]

position (M. King) et au chef du groupe siégeant à la gauche de l'opposition officielle (M. Gardiner).

### COMMISSION DE LA BANQUE

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je dépose sur le bureau le rapport de la commission royale sur la banque et la monnaie au Canada, ainsi qu'une copie des témoignages recueillis par ladite commission. On remarquera que cette enquête est considérable et comprend sept volumes. Nous en avons fait déposer six exemplaires à la bibliothèque où mes collègues de la députation pourront en prendre connaissance. On m'informe aussi que des exemplaires ont été mis à la disposition du comité de la banque et du commerce.

### DEPOT DU BUDGET PRINCIPAL 1934-1935

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) présente un message de S. Exc. le Gouverneur général transmettant les prévisions budgétaires pour l'année finissant le 31 mars 1935.

M. l'Orateur donne lecture de ce message qui est renvoyé au comité des subsides.

### FIXATION DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre se forme en comité des subsides lundi prochain, pour prendre en considération les subsides à être accordés à Sa Majesté.

Cette motion est adoptée.

### VOIES ET MOYENS

L'hon. E. N. RHODES (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre se forme en comité lundi prochain pour étudier les voies et moyens de prélever les subsides à être accordés à Sa Majesté.

### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre) propose de lever la séance.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Le Gouvernement a-t-il l'intention d'aborder le débat sur l'Adresse et de s'en tenir à ce débat jusqu'à sa fin?

Le très hon. M. BENNETT: Nous allons suivre la coutume adoptée à la Chambre des communes de Londres il y a plusieurs années et que nous avons suivie ici depuis deux ans. Nous aborderons ce sujet quand son tour viendra, dans l'ordre du Feuilleton.

(La motion est adoptée et la séance est levée à trois heures et vingt-huit minutes.)